



COMMUNIQUE DE PRESSE

« L'Administration Générale des Douanes sous investigations de l'ULCC : ECC attend des résultats immédiats ainsi que des sanctions »

CARDH

Centre d'Analyse et de Recherche en
Droits de l'Homme

CEDH

Centre européen des Droits de
l'Homme

CE-JILAP

Commission Episcopale Nationale Justice
et Paix

CONHANE

Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques

CRESFED

Centre de Recherche et de Formation
Economique et Sociale pour Le
Développement

PAJ

Programme Pour une Alternative de
Justice

RNDDH

Réseau National de Défense des Droits
Humains

SKL

Sant Karl Lévêque

Au cours des dernières semaines, Ensemble Contre la Corruption (ECC) a suivi avec beaucoup d'attention les événements enregistrés aux bureaux de l'*Administration Générale des Douanes (AGD)*, événements qui ont créé une atmosphère de tension au sein de cette institution publique en particulier et ont installé un véritable malaise au sein de l'administration publique haïtienne en général.

ECC rappelle que l'Administration Générale des Douanes, hormis sa mission de collecte de fonds pour le Trésor Public, est appelée à assurer un rôle extrêmement important dans la gestion stratégique de la sécurité sur le territoire de la république, par l'établissement des mécanismes de vérification satisfaisants pour contrôler tout ce qui rentre sur le territoire. La douane haïtienne sans aucun doute a failli à cette mission stratégique. Les autorités actuelles savent bien que de graves anomalies font partie du quotidien de cette institution, mais elles n'ont jamais rien fait pour changer cette situation.

En effet, depuis plus d'une dizaine d'années, suite au démantèlement de la brigade anti-contrebande, des trafics illicites d'armes à feu et de munitions ont porté un grand coup à l'Etat de droit et ont forcé finalement l'*Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC)* à perquisitionner, en date du 20 mai 2022, les locaux de l'AGD, à saisir des matériels et équipements trouvés sur les lieux et à apposer des scellés sur les locaux, interdisant par-là la fréquentation de l'espace tant par les employés que par toute autre personne.

Cette intervention – considérée intempestive par les agents-tes douaniers et justifiée selon l'ULCC, par les articles 11 et 12 du décret portant création de l'institution, et traitant de sa mission – soulève un ensemble de questions dont :

1. Depuis plusieurs années des organisations de la société civile, des économistes, des directeurs-trices d'opinions et de simples citoyens et citoyennes n'ont pas cessé de pointer du doigt des anomalies graves dans la collection des recettes douanières devant alimenter le trésor public. Comment expliquer que ces dénonciations n'aient jamais dérangé les institutions étatiques qui participent à l'intégrité des comptes publics y compris le Ministère de l'Economie et des Finances ?
2. Selon l'article 7 du décret portant création de l'ULCC, l'unité a pour tâches principales entre autres, d'enquêter sur les doléances ou plaintes relatives aux faits soupçonnés de corruption et infractions assimilées. Tenant compte de la persistance des dénonciations de corruption, de sous-facturation de colis et de trafic illégal d'armes à feu et de munitions impliquant l'AGD, pourquoi l'ULCC n'a-t-elle jamais ouvert d'enquête ? Et, si aujourd'hui comme elle l'a annoncé, une enquête est en cours, pourquoi la perquisition a-t-elle constitué, selon toute vraisemblance, son premier acte d'investigation ?

3. Aujourd'hui, des agents-tes douaniers prennent la défense du directeur général Rommel BELL qui a particulièrement été éclaboussé par ce scandale de trafic d'armes à feu et de munitions. N'ont-ils jamais entendu à quel niveau l'institution à laquelle ils appartiennent est décriée ? Ne savent-ils pas, par exemple, que des bordereaux de douanes sont payés sur des comptes privés de puissantes autorités politiques dans le pays ? Ou que des containers de marchandises, d'armes à feu et de munitions sont autorisés à laisser la Douane, sans aucune vérification ?
4. Conséquemment à la perquisition de l'ULCC qui avait préalablement apposé des scellés au bureau du Directeur Général de l'AGD, le 23 mai 2022, le *Ministre de l'Economie et des Finances* Michel Patrick BOISVERT a jugé bon de se mêler de la partie en faisant une « décente des lieux ». Le lendemain, soit le 24 mai 2022, l'ULCC a annoncé avoir procédé à la levée des scellés. Cette descente des lieux soulève elle aussi de nombreuses questions : A-t-elle été réalisée pour garantir une forme de protection des données liées à la corruption ou de la personne même du directeur général de cette institution ou pour préserver les intérêts de l'Etat, en garantissant la perception des recettes douanières ? Était-ce pour préserver le système de corruption mis en place depuis plusieurs années au sein de cette administration ? Ou simplement garantir protection à l'infrastructure qui a permis l'entrée illégale d'armes à feu et de munitions dans le pays ?

ECC estime que l'ULCC a trop tardé dans l'ouverture de son enquête sur la gestion de l'AGD car, pour avoir si tardé, les investigations devront couvrir au moins une dizaine d'années.

ECC espère qu'en dépit des remous enregistrés autour de cette affaire, l'ULCC mènera à bien ses investigations et transfèrera, dans le délai imparti, les résultats de son enquête à l'institution judiciaire pour, le cas échéant, les suites pénales.

Enfin, Ensemble Contre la Corruption appelle les directeurs-trices d'opinions et les citoyens et citoyennes à rester vigilants pour bien comprendre les faits et les gestes des autorités publiques afin de les porter irrémédiablement à défendre le bien commun et les intérêts du peuple haïtien.

Port-au-Prince, le 31 Mai 2022

Pour authentification :



Jocelyne COLAS

Présidente

